



Appel à candidature

Location d'un local commercial

A destination d'activité(s) commerciale(s)



Préambule

La commune de Chappes lance un appel à candidature pour la prise en location d'un local de 54,60m² dont elle est propriétaire. Ce local était occupé jusqu'en juin 2022 par La Poste.

La Mairie recherche un porteur de projet dans le domaine du commerce au service de la population.

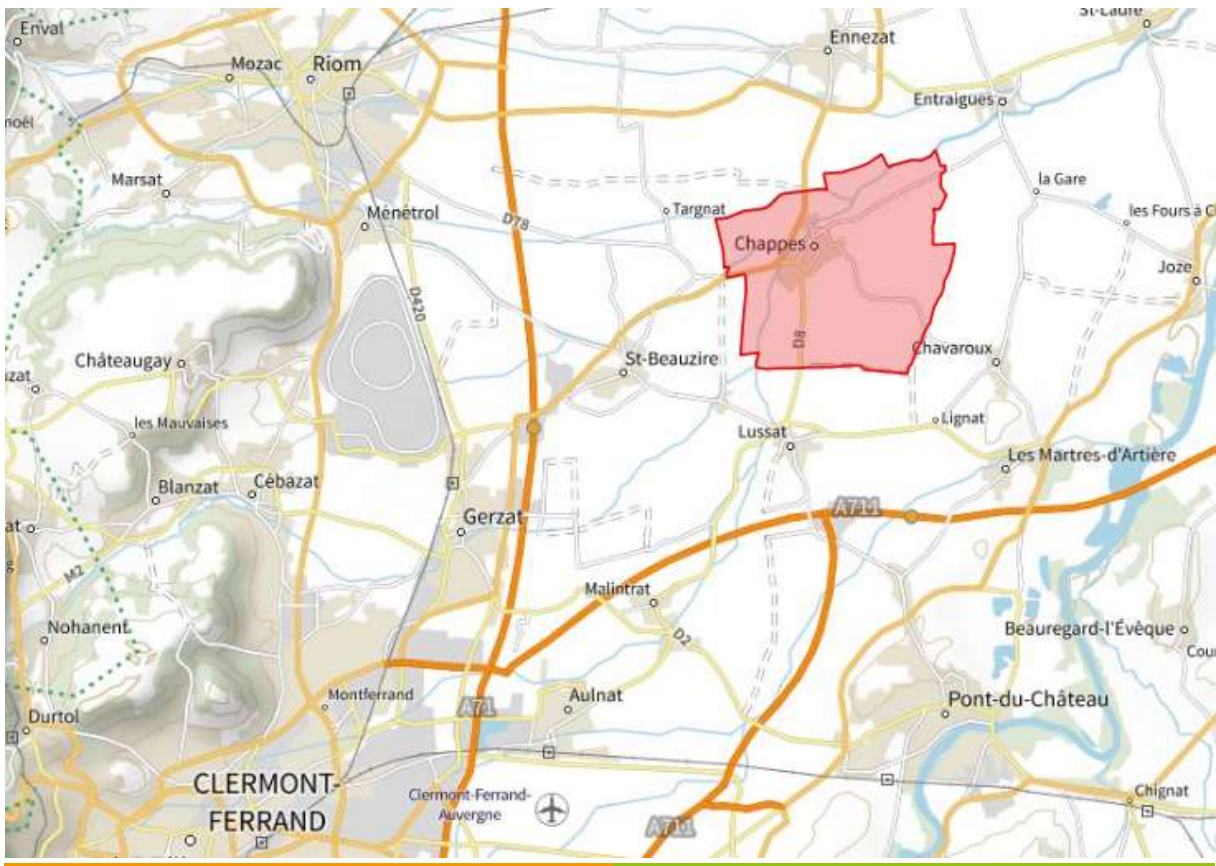
La situation géographique

Située à 10 km à l'est de Riom et 16 km au nord de Clermont-Ferrand, Chappes est une commune à dominante rurale en fort développement.

Regroupant au dernier recensement 1 656 habitants (INSEE, 2019), la commune a connu une forte croissance démographique depuis les années 1960 (545 habitants en 1968). La commune bénéficie d'une bonne desserte routière et autoroutière avec la proximité de l'A71 et de l'A89 (deux échangeurs dans un rayon de moins de 10 km).

Depuis 2012, la présence du centre de recherche de Limagrain, groupe semencier international, conforte l'attractivité de la commune. Le tissu économique est complété par de nombreuses TPE et PME du secteur du commerce et de l'artisanat (restauration, coiffure, épicerie, menuiserie, électricité, etc.).

Soucieuse de renforcer les commerces et services de proximité dans le centre-bourg, la commune souhaite installer un porteur de projet motivé et sérieux afin d'installer une activité pérenne dans son local.



Le local commercial



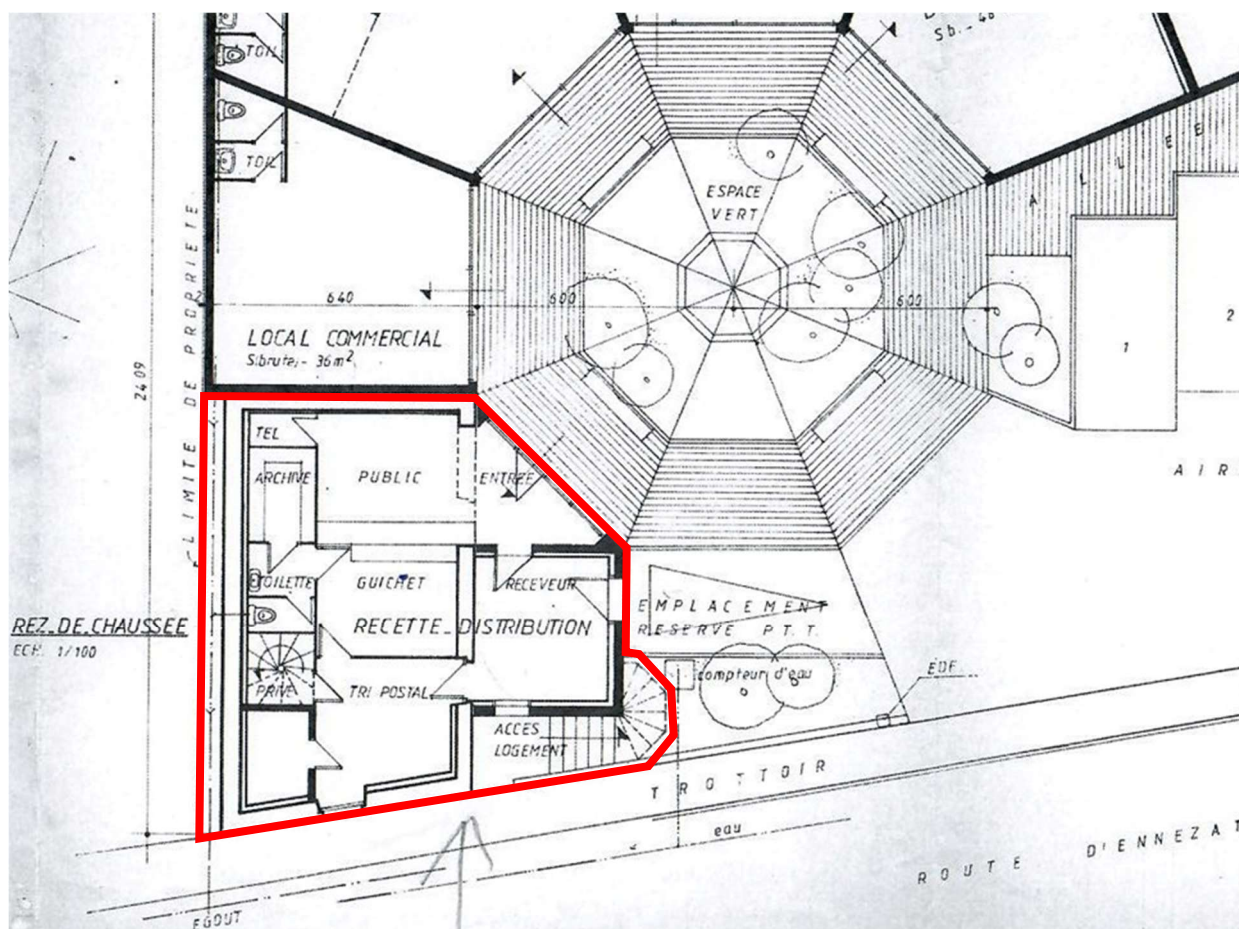
Le local d'activité à louer est situé en centre-bourg au 14 route d'Ennezat. Il fait partie des locaux de l'espace commercial créé en 1986. Cinq activités sont regroupées sur cet espace commercial :

- Un salon de coiffure
- Un kiné, ostéopathe, sophrologue
- Un cabinet d'infirmiers
- Une supérette
- Une agence immobilière

L'espace accueille également la médiathèque. En face de l'espace commercial se trouvent :

- Un bureau de tabac / relais poste
- L'espace culturel

Un bar-restaurant situé à 150m de cet espace vient compléter l'offre commerciale.



La surface du local est de 54,60m². Le local est desservi de la façon suivante : une partie accueil puis deux pièces de part et d'autre de l'accueil ainsi qu'un coin sanitaire. L'entrée principale se fait côté espace commercial. Le local est aménagé de la façon suivante : carrelage au sol, murs peints, chauffage au gaz.

Une enseigne pourra être apposée sur la vitrine ou sur la façade du bâtiment à l'identique des autres commerces de l'espace commercial. En fonction de l'activité, les aménagements complémentaires qui seraient nécessaires seront à la charge du locataire.

En fonction des candidatures reçues et des besoins exprimés, le local pourra être scindé pour accueillir deux activités complémentaires.

Les conditions de location et d'exploitation

La commune restera propriétaire du local et conclura un bail commercial avec le futur occupant selon un cadre juridique et des modalités adaptées aux attentes et aux contraintes formulées par le futur exploitant dans le cadre du dépôt de candidature.

En fonction des travaux réalisés à la charge du locataire, le loyer pourra être aménagé. Ainsi, le montant du loyer pourrait être compris entre 300€ et 500€ (montants indicatifs).

Il est précisé que le candidat retenu devra exploiter le local concerné pour son propre compte. Ainsi, aucune attribution sous la forme d'une quelconque gérance libre ou salariée n'est envisagée par la commune pour ce projet.

Pour rappel, une division du local pourra être effectuée en fonction des candidatures reçues et des besoins exprimés.

Activité recherchée

L'appel à candidature est ouvert à toute personne souhaitant développer un projet commercial. Il est demandé au porteur de projet de prévoir une ouverture couvrant une amplitude hebdomadaire conséquente, par exemple du mardi au samedi de 10h à 19h (l'ouverture le midi n'est pas obligatoire).

Le choix du projet retenu sera notamment déterminé selon les critères suivants :

- La formation, le parcours professionnel et l'expérience éventuelle du candidat dans le domaine de la vente ou la gestion d'un établissement commercial.
- Le projet commercial : nature des produits vendus, services proposés, circuits d'approvisionnement, amplitude horaire de l'établissement.
- La viabilité économique du projet : financement, appui technique du projet, accompagnement éventuel par une structure dédiée, modèle économique du projet soutenu par un plan de financement prévisionnel.

Contenu et modalités de dépôt des dossiers de candidature

- Contenu du dossier à élaborer par le candidat :

Les candidats intéressés par le local commercial devront adresser à la commune de Chappes, par mail ou par courrier, les éléments suivants :

- CV accompagné d'un document résumant le parcours professionnel et personnel du candidat,
- Un projet d'exploitation commerciale détaillant la nature de l'activité envisagée,
- Un plan de financement indicatif.

Tous documents complémentaires pourront être demandés si besoin.

- Modalités de dépôt du dossier :

La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au 25/04/2024

Le dépôt du dossier de candidature et les demandes de renseignements complémentaires concernant la présente procédure de consultation doivent être adressés :

- Soit par mail :

mairie.chappes@wanadoo.fr en précisant sur le mail nom, prénom, coordonnées téléphoniques et adresse postale du demandeur.

- Soit par courrier :

M. Le Maire de Chappes
Mairie
2, rue de la Mairie
63720 CHAPPES